



La garde des enfants que dois-je faire?

Par **sara07**, le **04/10/2008 à 15:59**

bonjour,rnrnJe suis séparer de ma concubine depuis un mois on a fait un accord amiable mais elle n'a pas respecté l'accord puisqu'aujourd'hui je devais avoir la garde mes enfants et elle n'a pas voulu me les donner.rnrnJe suis donc reparti très énervé et très triste car je ne verrais pas mes enfants.rnrnPrécision on n'a rien écrit.rnrnrnSi vous pouvez m'aidez je vous en remercie

Par **Tisuisse**, le **04/10/2008 à 16:07**

Votre seule solution de secours est de porter l'affaire devant un Juge aux affaires familiales.rnrnLors de la naissance de chacun de vos enfants, les avez-vous reconnus auprès de la mairie ? Si oui, l'acte de naissance doit porter aussi votre nom et ce sera une pièce à jindre au dossier pour le JAF.

Par **sara07**, le **05/10/2008 à 19:29**

Je vous remercie de m'avoir répondu, oui je les ai reconnu il porte mon nom.